

Donnez du prestige à vos clients



Les avantages des fonds distincts et la tarification préférentielle Prestige :

LE MEILLEUR DES DEUX MONDES!

La tarification préférentielle Prestige, plus accessible pour vos clients et leur famille.

Combinez les actifs de vos clients à ceux des membres de leur famille qui résident à la même adresse pour atteindre plus facilement l'admissibilité à la tarification préférentielle Prestige.

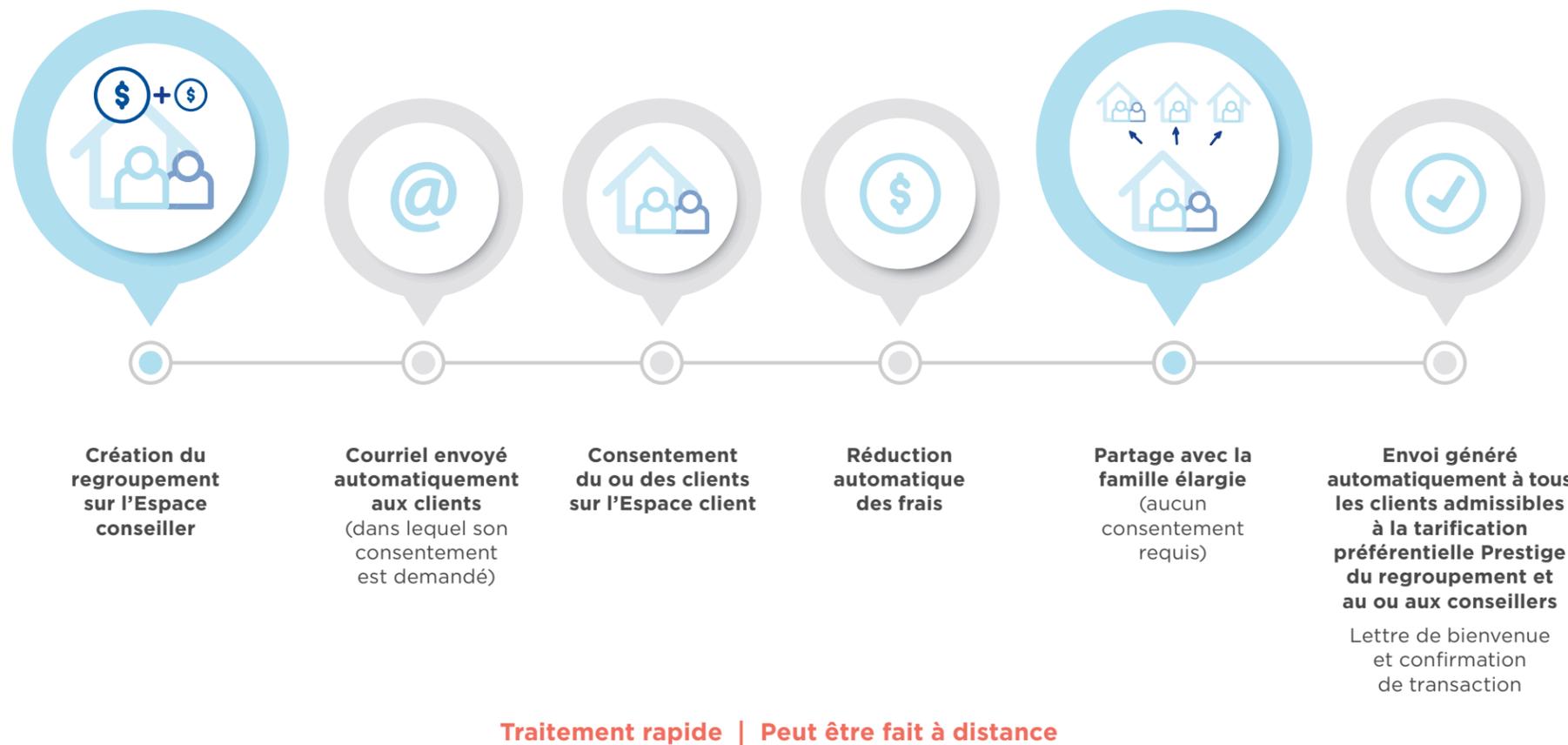
Vos clients peuvent partager cet avantage avec leur famille élargie, indépendamment de leur niveau d'actifs et de leur résidence.

Comment accorder la tarification préférentielle Prestige?

Admissibilité à la tarification préférentielle Prestige

Le processus en ligne, une façon unique et rapide

Grâce à un processus totalement en ligne, vous pouvez accorder la tarification préférentielle Prestige aux clients iA rapidement, sans même avoir à vous déplacer.



Le processus papier

Le processus papier est également disponible pour accorder la tarification préférentielle Prestige. Vous devez remplir le formulaire F51-322, obtenir la signature et le consentement du client par écrit et retourner le tout au siège social pour le traitement de la demande.

Les avantages pour vous

- Vous fidélisez votre clientèle.
- Vous faites valoir la valeur de votre conseil.
- Vous développez votre clientèle (l'avantage des références).

La valeur marchande totale des actifs admissibles est égale ou supérieure à 300 000 \$.

Actif pris en considération pour déterminer l'admissibilité à la tarification préférentielle Prestige

Programme Épargne et retraite IAG (PER IAG)	
Fonds distincts	Série Classique 75/75
	Série 75/100
	Série Ecoflex 100/100
	Série ÀVIE
Fonds à intérêt quotidien (FIQ)	
Fonds à intérêt garanti (FIG)	
Autres	
REEE : MES ÉTUDES+, MES ÉTUDES et DIPLOMA	
PER IAG : Série Ecoflex	
ECOFLEX ECOFLEX	

RFG réduits sur l'actif détenu dans les fonds des séries suivantes :

Série Classique 75/75	Série Classique 75/75 Prestige Réduction variant de 0,05 % à 0,50 % *
Série 75/100	Série 75/100 Prestige Réduction variant de 0,05 % à 0,61 % *
Mes études+	Tarification préférentielle Prestige Réduction variant de 0,14 % à 0,50 % *

*Selon la série et le fonds choisis, la réduction de frais se situe entre 0,05 % et 0,61 % (2018).

Admissibilité à la tarification préférentielle Prestige

Individuelle

Lorsque la valeur marchande totale des actifs admissibles d'un client atteint 300 000 \$:

- La compagnie procède automatiquement au transfert des unités de fonds dans les fonds équivalents des séries Prestige;
- La tarification préférentielle Prestige s'applique.

Si le client le veut, il peut aussi créer un regroupement pour partager cet avantage avec sa famille étendue, peu importe le niveau d'actifs qu'elle détient et son lieu de résidence.

Regroupement

Avec l'aide du conseiller, le regroupement familial permet au client de combiner ses actifs à ceux des membres de sa famille qui résident avec lui. Lorsque la valeur marchande totale des actifs admissibles du regroupement familial atteint un actif consolidé de 300 000 \$:

- La compagnie procède automatiquement au transfert des unités de fonds dans les fonds équivalents des séries Prestige;
- La tarification préférentielle Prestige s'applique.

Le client peut partager cet avantage avec sa famille étendue peu importe le niveau d'actifs qu'elle détient et son lieu de résidence. Ces nouveaux membres seront ajoutés par le conseiller au regroupement initial.

*Référez-vous au guide du produit Programme Épargne et Retraite IAG (PER IAG) pour connaître en détails les règles d'admissibilité.

Validation de l'admissibilité

Sur une base trimestrielle, une validation est effectuée afin de confirmer que la valeur marchande totale est toujours supérieure ou égale à 300 000 \$.

Lorsque ce n'est plus le cas, un délai de 70 jours est alloué pour satisfaire de nouveau au critère d'admissibilité à la tarification préférentielle Prestige. Pour ce faire, deux options sont envisageables :

- Effectuer un nouveau dépôt et/ou;
- Par l'entremise du regroupement, ajouter un membre pouvant contribuer à l'admissibilité.

Si aucun geste n'est posé, un transfert des unités de fonds détenues dans les séries Prestige dans les fonds correspondants de la série Classique 75/75 ou de la série 75/100 est effectué sans qu'il n'y ait d'incidence fiscale pour les clients. Tout au long du processus, le conseiller est continuellement informé.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.